

## Divorce pour faute et la garde d'enfant

Par **Shayma**, le 11/02/2019 à 14:45

Bonjour si je viens vers vous ces pour vous demander si je peu mettre mon mari provisoirement dehors le temps de la procédure de non conciliation qui est que dans 5mois car ces moi qui gère tous facture nourriture et monsieur squate sans rien faire merci par avance

Par **grenouille**, le 11/02/2019 à 15:29

Bonjour,

mais monsieur en a le droit ! il est chez lui autant que vous. Tant que vous n'êtes pas divorcés vous vous devez assistance mutuelle.